

Notification.

A vous, *Francis Marchand*, né le 18 novembre 1922, originaire de Sonvilier, garçon d'office, anciennement domicilié à Montreux, actuellement sans domicile connu :

Vous êtes informé que, selon réquisition du 14 janvier 1947, le secrétariat général du département fédéral de l'économie publique, à Berne, m'a demandé de convertir en sept jours d'arrêts l'amende de 70 francs qui vous a été infligée le 27 avril 1945.

Si vous avez des observations à présenter contre cette réquisition, vous voudrez bien me les faire connaître par écrit dans un délai expirant le 1^{er} février 1947. A l'expiration de ce délai, le jugement sera rendu. Vous pouvez consulter le dossier en l'étude du greffier, M. Roger Dubois, notaire, rue St-Honoré 2, Neuchâtel.

Neuchâtel, le 18 janvier 1947.

X^e cour pénale de l'économie de guerre :

Le vice-président,

E. BÉGUIN.

6248 .

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Nouvelle édition de la constitution fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} mars 1945. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 70 centimes, plus le port (10 c.); contre remboursement: 95 centimes.

Compte de chèques III. 520.

Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération.

14^e fascicule (1940).

Le 14^e fascicule du recueil intitulé *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* est sorti de presse et se vend au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale. Ce fascicule comprend 185 pages.

La *Jurisprudence des autorités administratives de la Confédération* renferme non seulement des décisions du Conseil fédéral et des départements rendues sur recours, mais encore, et même en majeure partie, des avis de principe exprimés par les services administratifs, en tant qu'ils se prêtent à la publication, ainsi que des consultations, des renseignements, des instructions.

Dans le 14^e fascicule, les décisions, avis, etc. sont publiés dans la langue originale. Il n'y a donc plus d'éditions allemande et française séparées.

Prix de l'exemplaire: 1 fr. 80, plus le port et les frais de remboursement.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 520.

589

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Publication n^o 8 de la série d'études éditée par le service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre

« La politique sociale de la Confédération »

Vous y trouverez les mesures prises par la Confédération pour atténuer la misère. Bien que cette publication traite surtout de notre politique sociale de guerre, elle englobe aussi celle du temps de paix et consacre, notamment, un long chapitre à la protection des travailleurs. Cette brochure renseigne non seulement sur la forme et le contenu des divers arrêtés et mesures, mais elle met aussi en lumière les considérations auxquelles les autorités fédérales ont obéi pour atteindre leur but. Elle rendra certainement de précieux services aux autorités, aux directeurs d'associations, ainsi qu'à tous ceux qui s'occupent de questions sociales. Un index alphabétique facilite les recherches.

200 pages.

Prix: 2 fr. 50.

Cette brochure est en vente au service d'information de la centrale fédérale de l'économie de guerre, rue Fédérale 14, Berne, ainsi que dans toutes les librairies.

5681

Nouvelle carte des communes de la Suisse.

Le service topographique fédéral a établi une nouvelle carte « *Les communes de la Suisse 1:200 000* » en quatre feuilles et une seule couleur. Elle indique les limites des cantons, des districts et des communes dressées d'après les sources les plus récentes et donne les noms des communes selon l'orthographe officielle. Les communes étrangères avoisinantes y figurent également.

Cette carte se prête admirablement aux annotations statistiques de tout genre.

En plus de l'édition normale (à plat et en une seule couleur), il existe des éditions portant la division des feuilles de la carte Siegfried ou de la nouvelle carte nationale.

Livraison par l'intendance des cartes du service topographique fédéral, Wabern/Berne.

Prix. La feuille isolée: 4 francs.

Les 4 feuilles: 12 francs.

4720

Service topographique fédéral.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition, qui vient de sortir de presse, du recueil des dispositions concernant la

PROCÉDURE FÉDÉRALE

(Organisation judiciaire, procédure civile, procédure pénale.)

Ce recueil (174 p. in-8°) contient les textes suivants:

1. Loi fédérale d'organisation judiciaire du 16 décembre 1943.
2. Loi fédérale du 22 novembre 1850 sur la procédure à suivre par devant le Tribunal fédéral en matière civile.
3. Loi fédérale du 15 juin 1934 sur la procédure pénale, avec les modifications apportées par le code pénal suisse et la loi d'organisation judiciaire.
4. Règlement du Tribunal fédéral du 21 octobre 1944.

Le prix du recueil, cartonné, est de 2 fr. 50

(plus le port et les frais de remboursement; frais de port pour 1 exemplaire: 15 c.)

Compte de chèques: III. 520.

4995

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base prévus par l'arrêté du Conseil fédéral du 30 mai 1941 réglant provisoirement les conditions de rétribution et d'assurance du personnel fédéral. Ils ne comprennent pas les allocations légales.

6248

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Décal d'inscription	Conditions d'admission
Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne.	Plusieurs experts scientifiques pour l'examen de demandes de brevets d'invention.	6124 à 9436	15 février 1947 [2.]	Ingénieurs électriciens, ingénieurs mécaniciens et physiciens; études universitaires complètes; langue maternelle: l'allemand ou le français; bonne connaissance d'une deuxième langue officielle désirée.
L'engagement sera d'abord provisoire.				
Chef de l'état-major général, Berne.	Secrétaire de II ^e cl. ou de I ^{re} cl. (* ou collaborateur technique de II ^e classe).	4928 à 8240 ou 5664 à 8976 ou 6124 à 9436	20 février 1947 [2..]	Officier, langue maternelle l'allemand. Bonne instruction générale. Connaissance approfondie de l'anglais, être capable de traduire de l'anglais en allemand.
(*) Les candidats particulièrement bien qualifiés pourront être engagés aux conditions prévues pour la 8 ^e classe de traitement.				
Directions des aérodromes militaires, Dübendorf.	Technicien de I ^{re} cl. et technicien de II ^e cl.	5296 à 8608 ou 4008 à 7228	1 ^{er} février 1947 [1.]	Etudes universitaires complètes ou diplôme d'un technicum. Pratique des ateliers.
Les places sont occupées provisoirement.				
Directions des aérodromes militaires, Dübendorf.	Chef ouvrier de I ^{re} cl. et chef ouvrier de II ^e cl.	3916 à 6952 ou 3640 à 6124	1 ^{er} février 1947 [1.]	Formation professionnelle complète; plusieurs années de pratique. Etre capable de diriger le personnel et les travaux d'un atelier.
Les places sont occupées provisoirement.				
Intendance du matériel de guerre, Berne.	Commis principal à l'intendance du matériel de guerre.	3916 à 6952	31 janvier 1947 [1.]	Officier. Bonne instruction générale et commerciale. Connaissance des langues officielles; si possible de langue maternelle italienne.

S'adresser à	Place vacante	Trattement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Direction des douanes à Schaffhouse.	Reviseur à la direction des douanes à Schaffhouse.	4560 à 7872	9 février 1947 [1.]	Les candidats doivent avoir au moins le rang de commis de contrôle de II ^e classe de l'administration des douanes.
Division de l'agriculture, Berne.	Assistant scientifique ou chimiste de II ^e classe à l'établissement fédéral d'industrie laitière et de bactériologie, Liebefeld-Berne.	4928 à 8240 ou 6124 à 9436	5 février 1947 [1.]	Etudes universitaires complètes; connaissances spéciales en matière d'industrie laitière désirées; langue maternelle: l'allemand.
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	Chef de bureau à l'économat à Bâle.	5664 à 8976	31 janvier 1947 [1.]	Connaître à fond le service des uniformes (confection et distribution des uniformes) et savoir deux langues officielles.

Entrée en fonctions le plus tôt possible.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1947
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	03
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	23.01.1947
Date	
Data	
Seite	608-612
Page	
Pagina	
Ref. No	10 090 668

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.